

## CONDITIONS DE LOCATION 2025

### 1. Force majeure:

Ruppert S.à r.l. se réserve le droit d'annuler les réservations en cas de force majeure (par exemple: détérioration/perte du matériel).

### 2. Annulation du locataire:

Des frais de location seront facturés si le locataire annule la réservation du matériel 14 jours avant sa manifestation prévue.

### 3. Obligation d'assurance du locataire:

Le locataire s'engage à assurer le matériel mis à disposition et/ou confié par la société Ruppert S.à r.l., à compter du jour de la livraison et jusqu'à sa reprise par la société Ruppert S.à r.l.. L'assurance responsabilité civile du locataire doit couvrir les dommages au matériel découlant de l'utilisation de celui-ci (c'est-à-dire la responsabilité contractuelle pour dommages matériels et/ou immatériels consécutifs causés au matériel de location par suite de détérioration, perte, défectuosité, erreur ou négligence). Le/la soussigné(e) s'engage en outre à prendre en charge les éventuelles franchises ou insuffisances de sommes assurées prévues dans le contrat d'assurance.

### 4. Date de livraison et de retour:

Les délais de livraison et de retour fixés par Ruppert S.à r.l. doivent être respectés. Ruppert Sàrl se réserve le droit de les modifier.

### 5. Livraison et Enlèvement:

Les marchandises sont livrées en bordure de la rue et récupérées de nouveau sur le même emplacement (lors du ramassage, il faut veiller à ce que les marchandises puissent être enlevées comme elles ont été livrées).

### 6. Règlement des remorques de frigos:

Les marchandises livrées dans la remorque frigorifique doivent être remises dans la remorque frigorifique lors de l'enlèvement. Le comptage de la marchandise est effectué dans l'entrepôt et non par le chauffeur. Une seule commande de boissons est livrée dans la remorque. Le retour de marchandise dans la remorque doit être sécurisé tel que reçu lors de la livraison. Il est également possible de livrer une remorque frigorifique vide et de livrer les commandes de boissons sur des palettes séparées dans le camion.

### 7. Règlement des remorques de débits:

La remorque de débit doit être vidé avant l'enlèvement : Il ne doit rester aucune boisson ni aucun matériel à l'intérieur.

### 8. Installations par le Client:

Tous les travaux de montage, comme par exemple la mise en place de garnitures, l'installation de pompes à bière, ... doivent être effectués par le client lui-même. Des vidéos de soutien sont disponibles sur notre site web ([www.ruppert.lu](http://www.ruppert.lu)) sous la rubrique "Verleih".

### 9. Soin du matériel:

Le locataire s'engage à prendre soin du matériel et à le redonner dans le même état et la même propreté qu'il l'a reçu. (sauf pour les verres et gobelets réutilisables qui peuvent être rendus sales).

### 10. Réclamation:

Des éventuelles réclamations concernant l'état du matériel doivent être signalées à la réception ou avant l'utilisation. Les signalements peuvent être effectués par téléphone au 76 00 81 1 ou par e-mail [info@ruppert.lu](mailto:info@ruppert.lu) . Les messages reçus en dehors des heures de bureau sont traités le jour ouvrable suivant.

## CONDITIONS DE LOCATION 2025

### 11. Fonctionnement:

Le locataire déclare connaître le déroulement et l'utilisation correcte du matériel mis à sa disposition (**les réfrigérateurs doivent rester au repos pendant au moins 2 heures avant l'utilisation**).

### 12. Restrictions d'utilisation:

Il est interdit d'utiliser le matériel pour le stockage et/ou la préparation de produits alimentaires.

### 13. Dommages dus à une utilisation non conforme:

Les frais de réparation ou de remise en état causés par une utilisation incorrecte du matériel mis à disposition sont à la charge du locataire.

### 14. Modifications du matériel:

Il est interdit de modifier, de transformer, d'enlever et/ou d'apposer des autocollants et des affiches, de visser, de percer ou de clouer sur le matériel locatifs. Il en va de même pour l'utilisation de punaises ou autres sur les tables et les bancs. Les frais de réparation et de remise en état, seront facturés en totalité. Les pièces et/ou le matériel défectueux ou endommagés sont remplacés à leur valeur à neuf. En cas de perte ou d'endommagement du matériel nécessitant un remplacement, les frais de sous-location sont à la charge du client.

En cas de perte ou d'endommagement du matériel nécessitant un remplacement, les frais de relocation sont toujours à la charge du client.

### 15. Durée de location:

Les prix de location incluent un seul événement pour une durée maximum de 6 jours.

### 16. Changement d'adresse:

Les changements d'adresse de livraison sont à faire par e-mail **avant** la confirmation des offres/commandes.

### 17. Articles sur pré-commande :

Les articles spécialement commandés pour le client sont exclus des retours.

### 18. Changement des prix:

Indépendamment de notre volonté, les prix des boissons peuvent changer à tout moment suite à un changement de tarification des producteurs et/ou des fournisseurs.

### 19. Location liée aux commandes de boissons:

La location du matériel se fait uniquement avec une commande de boissons, celle-ci doit être faite au plus tard 2 semaines avant la date de livraison.

### 20. Retour des boissons:

Toutes les boissons non-consommées peuvent être retournées, si l'emballage n'est pas endommagé/ouvert (p.ex. les articles en plastiques, cartons, canettes).

**Écrire „Lu et approuvé“ :** .....

**Date et signature:** .....

Nous vous remercions d'avance pour une bonne collaboration